

les yeux que le train habituel des choses. Il y a des momens de tension et des accès de rigueur excessive ; ce ne sont que des momens et des accès.

L'administration prussienne est ici ce qu'elle est partout : vigilante et exacte dans l'application des règles, mais non tracassière. Elle s'instruit de tout ; elle n'est pas ordinairement inquisitoriale. Rien de plus raide que l'administration prussienne, ni qui cependant, à l'occasion, se plie davantage aux besoins légitimes de chacun et à la nécessité des circonstances ; et elle se plie plus volontiers en Alsace qu'ailleurs, sauf sur un unique point, le point capital il est vrai, celui de la souveraineté germanique. Sur ce point, tout discernement l'abandonne ; elle a procédé là-dessus brutalement bien avant le traité de Francfort. Dès août 1870, quand les batailles de Metz n'étaient pas encore livrées, l'Allemagne constituait le gouvernement de l'Alsace-Lorraine. Elle mettait un gouverneur-général à Haguenau. Dès le 21 septembre elle instaurait par ses ordonnances scolaires la guerre à la langue française, qu'elle n'a cessé de poursuivre depuis lors, sans mesure, sans ménagement, sans bon sens ; on enseigne plus de français maintenant dans les gymnases de Breslau qu'au lycée de Strasbourg. Ce point capital excepté, l'Allemagne s'est attachée à ne changer brusquement aucune habitude. Elle transforme l'Alsace, mais avec lenteur et sans secousse. Pendant les premières années de la conquête, elle ne touchait à rien ; aujourd'hui encore, après quatorze ans, elle a l'air de ne toucher à rien, quand il n'est pas nécessaire pour le point capital, pour la stricte observation des droits conférés à l'empire allemand par le traité de Francfort. Elle n'a pas bouleversé les lois de l'Alsace, elle ne lui a pas imposé les siennes du soir au matin. Elle a commencé par maintenir en bloc la législation française pour la réformer ensuite graduellement, article par article. Le travail de réformation est si discret, ceux qui sont chargés de le mener à bien avancent d'un pas si sage qu'on ne s'aperçoit pas qu'ils marchent. Il résulte de tout cela un effet moral singulier.

La petite ville où nous venons d'écouter l'entretien du notaire et de ses cliens n'a pas plus de cinq mille âmes. Elle n'a ni Université, ni garnison, ni gymnase, ni école supérieure de filles. Il n'est encore venu s'y établir aucun Allemand notable. Quoiqu'elle ne soit pas bien loin de Strasbourg, où l'Allemagne édifie les monumens de sa perpétuité, je ne m'y sens pas en pays de domination allemande. La moitié ou le tiers des petits fonctionnaires, gendarmes, forestiers, facteurs, employés de la gare, est Alsacien. Le directeur des écoles primaires est Alsacien. Le clergé, tant catholique que protestant, est Alsacien. Le jour, chacun fait son métier. Le soir, à la brasserie, on parle français, on glose du Prussien et on espère.